



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télécommunications

Question écrite n° 68287

Texte de la question

Mme Chantal Berthelot interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur les conditions d'attribution des licences d'opérateurs mobiles dans les départements français d'Amérique organisée à la fin de cette année. Le Gouvernement a fait du déploiement du très haut débit dans les outre-mer une priorité et rappelé que les investissements qui seront réalisés constitueront un levier pour poursuivre l'aménagement numérique du territoire, qui revêt un intérêt majeur pour la Guyane. Actuellement, la couverture réseau se limite au littoral. Près de 40 000 personnes, qui vivent dans l'intérieur de la Guyane se trouvent *de facto* privés d'accès au numérique. L'annonce de l'arrivée de la 4G et d'offres commerciales attractives répond à une attente très forte chez tous les habitants tant en termes de développement économique que d'amélioration des conditions de vie. L'intérieur de la Guyane sera-t-il compris dans ce projet de déploiement d'installations numériques ? Le cahier des charges, qui sera défini par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, mettra-t-il en place des appels d'offres distincts pour chaque département français d'Amérique.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68287

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9229

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)